FRC.3-20034
Case
FRC
20918

CONVENTION NATIONALE.

OPINION MOTIVÉE

DE LEBRETON,

DÉPUTÉ DE L'ILLE ET VILAINE,

Prononcée à la Séance du 15 Janvier 1793, l'an deuxième de la République.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Sans doute Louis XVI mérite la mort; ſes crimes ſurpaſſent ceux auxquels s'appliquent les diſpoſitions pénales les plus ſévères de nos lois.

Mais auſſi diſtinguons le juge du légiſlateur.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Comme citoyen, comme juge par ſentiment, je prononcerois la peine de mort.

J'obſerverai cependant que, comme juge, j'aurois l'eſpoir de n'envoyer le criminel ſubir la peine capitale, que ſur une réunion de ſuffrages beaucoup plus grande que celle qui peut ici la déterminer. Nous ſommes, je le ſuppoſe, 731 votans : la moitié eſt 365, plus celui qui ſe décidera pour le *oui* ou pour le *non*. Or, croyez-vous, citoyens, que, ſi les avis étoient préciſément partagés, que 365 votans fuſſent de chaque côté, je vouluſſe prendre ſur mon compte une déciſion qui intéreſſe le ſort de la révolution entière, & peut-être les deſtinées de la France ? Non ; jamais je ne conſentirai à me charger, ni à charger aucun de mes collègues, d'une pareille reſponſabilité.

Cette ſeule idée éloigne mon opinion de la peine de mort. D'ailleurs, je vois que le décret qui a prononcé que la ſimple majorité des voix ſera déciſive, m'interdit une opinion comme juge.

J'ai donc recours à ma qualité d'homme d'état ; & alors je conſidère les circonſtances qui nous environnent, j'apperçois les paſſions qui égarent, les menaces qui intimident les ames puſillanimes, les intrigues des cours étrangères, les diviſions inteſtines qui proviennent des mécontentemens particuliers, ou des ambitions de certains perſonnages ; & tout me dit que la mort du tyran a de grands dangers.

Beaucoup de citoyens prétendent qu'il n'y a pas de milieu entre Louis rétabli ſur le trône, ou Louis envoyé à l'échafaud.

Assertion mensongère. La royauté peut être abolie, la République exister, & le roi criminel expier au Temple, ou dans quelque autre prison, les attentats qu'il a commis contre la liberté de la nation. Il sera un ôtage précieux, & un moyen de résistance à l'ambition de ceux qui voudroient lui succéder.

J'opine pour la réclusion à perpétuité.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

procès suppl 1.